

## Rupture convention de stage

Par **dauphinois**, le **23/04/2009 à 20:32**

Bonjour,

Si mon stage conventionné en entreprises ne répond pas à mes attentes, juridiquement est-il possible de l'arrêter avant la date de fin précisée dans la convention?  
Y a-t-il un préavis à faire ou puis-je partir à n'importe quel moment ou bien est-ce impossible?

En vous remerciant.

Par **doui**, le **23/04/2009 à 20:52**

Salut,

Logiquement la réponse est ... dans ta convention de stage !

Si rien n'est précisé, théoriquement tu peux pas (ou du moins tu t'exposes à des dommages et intérêts), donc après faut négocier à l'amiable.